CONCOURS EXTERNE DU CAPLP

MATERIELS CANDIDATS

SESSION 2022

SECTION : BATIMENT

OPTION : PEINTURE-REVETEMENTS



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULE DE L'EPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
EFE BPR 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	**Épreuve écrite disciplinaire appliquée.** Elaborer tout ou partie de l'organisation de la séquence pédagogique, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires	- **Calculatrice autorisée** selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - crayons pastels ou feutres alcool ayant un rendu gouache, - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez **en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2022

SECTION : CONDUCTEURS ROUTIERS



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EFE COR 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée. Elaborer tout ou partie de l'organisation de la séquence pédagogique, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2022

SECTION : FONDERIE



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULE DE L'EPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
EFE FON 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée. Elaborer tout ou partie de l'organisation de la séquence pédagogique, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2022

SECTION : GENIE CIVIL

OPTION : CONSTRUCTION ET ECONOMIE



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EFE GCC 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	1° Epreuve écrite disciplinaire. Analyse et résolution d'un problème technique	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
EFE GCC 2	Vendredi 11 mars	9h à 14h	2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée. Conception d'une séquence d'enseignement, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.
Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.
Vous ne devez **en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP ET CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2022

SECTION : GENIE CIVIL

OPTION : ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES-ENERGIE



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EFE GCE 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	1° Epreuve écrite disciplinaire. Analyse et résolution d'un problème technique	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. '- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
EFE GCE 2	Vendredi 11 mars	9h à 14h	2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée. Conception d'une séquence d'enseignement, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. '- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.
Vous ne devez **en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2022

SECTION : GENIE CIVIL

OPTION : CONSTRUCTION ET REALISATION DES OUVRAGES



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EFE GCR 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	1° Epreuve écrite disciplinaire. Analyse et résolution d'un problème technique	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
EFE GCR 2	Vendredi 11 mars	9h à 14h	2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée. Conception d'une séquence d'enseignement, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. '- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. '- Les candidats devront se munir du référentiel de certification du BAC PRO Technicien du bâtiment: organisation et réalisation du gros-œuvre téléchargeable à partir du lien https://eduscol.education.fr/sti/textes/baccalaureat-professionnel-technicien-du-batiment-organisation-et-realisation-du-gros-oeuvre

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.
Vous ne devez **en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2022

SECTION : ECONOMIE ET GESTION

OPTION : GESTION ET ADMINISTRATION



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULE DE L'EPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
EFE GEA 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	1o Epreuve écrite disciplinaire. L'épreuve porte sur les sciences de gestion, le management, le droit et l'économie.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel est rigoureusement interdit.
EFE GEA 2	Vendredi 11 mars	9h à 14h	2o Epreuve écrite disciplinaire appliquée. conception et organisation d'une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni par le jury.	- L'usage de tout autre ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez **en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP

MATERIELS CANDIDATS

SESSION 2022

SECTION : GENIE ELECTRIQUE

OPTION : ÉLECTRONIQUE



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante : https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EFE GEE 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	1° Epreuve écrite disciplinaire. Analyse et résolution d'un problème technique	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
EFE GEE 2	Vendredi 11 mars	9h à 14h	2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée. Conception d'une séquence d'enseignement, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez **en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2022

SECTION : GENIE ELECTRIQUE

OPTION : ÉLECTROTECHNIQUE ET ENERGIE



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante : https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EFE GET 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	1° Epreuve écrite disciplinaire. Analyse et résolution d'un problème technique	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
EFE GET 2	Vendredi 11 mars	9h à 14h	2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée. Conception d'une séquence d'enseignement, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez **en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2022

SECTION : GENIE INDUSTRIEL

OPTION : BOIS



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EFE GIB 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	1° Epreuve écrite disciplinaire. Analyse et résolution d'un problème technique	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. '- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
EFE GIB 2	Vendredi 11 mars	9h à 14h	2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée. Conception d'une séquence d'enseignement, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. '- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez **en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2022

SECTION : GENIE INDUSTRIEL

OPTION : MATERIAUX SOUPLES



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EFE GIM 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	1° Epreuve écrite disciplinaire. Analyse et résolution d'un problème technique	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. '- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
EFE GIM 2	Vendredi 11 mars	9h à 14h	2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée. Conception d'une séquence d'enseignement, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. '- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, équerre, compas ordinaire, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.
Vous ne devez **en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2022

SECTION : GENIE INDUSTRIEL

OPTION : STRUCTURES METALLIQUES



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EFE GIS 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	1° Epreuve écrite disciplinaire. Analyse et résolution d'un problème technique	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. '- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
EFE GIS 2	Vendredi 11 mars	9h à 14h	2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée. Conception d'une séquence d'enseignement, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, équerre, compas ordinaire, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez **en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2022

SECTION : GENIE MECANIQUE

OPTION : CONSTRUCTION



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EFE GMC 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	1° Epreuve écrite disciplinaire. Analyse et résolution d'un problème technique	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
EFE GMC 2	Vendredi 11 mars	9h à 14h	2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée. Conception d'une séquence d'enseignement, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez **en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2022

SECTION : GENIE MECANIQUE

OPTION : MAINTEANCE DES SYSTEMES MECANIQUES AUTOMATISÉS



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EFE GMM 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	1° Epreuve écrite disciplinaire. Analyse et résolution d'un problème technique	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.nterdit.
EFE GMM 2	Vendredi 11 mars	9h à 14h	2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée. Conception d'une séquence d'enseignement, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez **en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2022

SECTION : GENIE MECANIQUE

OPTION : PRODUCTIQUE



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EFE GMP 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	1° Epreuve écrite disciplinaire. Analyse et résolution d'un problème technique	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
EFE GMP 2	Vendredi 11 mars	9h à 14h	2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée. Conception d'une séquence d'enseignement, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez **en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2022

SECTION : GENIE MECANIQUE

OPTION : MAINTENANCE DES VEHICULES, MACHINES AGRICOLES, ENGINS DE CHANTIER



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EFE GMV 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	1° Epreuve écrite disciplinaire. Analyse et résolution d'un problème technique	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.nterdit.
EFE GMV 2	Vendredi 11 mars	9h à 14h	2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée. Conception d'une séquence d'enseignement, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.
Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez **en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ; - joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2022

SECTION : HOTELLERIE-RESTAURATIONS

OPTION : ORGANISATION ET PRODUCTION CULINAIRE



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EFE HOP 1	jeudi 10 mars 2022	9h à 14h	**1° Epreuve écrite disciplinaire.** L'épreuve consiste en l'exploitation d'une étude de cas mobilisant les compétences et connaissances du candidat en matière de culture professionnelle.	L'usage de la calculatrice est autorisé dans les strictes modalités relevant de la circulaire de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. L'usage de tout autre appareil électronique dont les montres connectées est strictement interdit.
EFE HOP 2	vendredi 11 mars 2022	9h à 14h	**2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée.** Conception d'une séquence d'enseignement dans l'option choisie	

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.
Vous ne devez **en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ; - joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDATS

SESSION 2022

SECTION : HOTELLERIE-RESTAURATION

OPTION : SERVICE ET COMMERCIALISATION



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EFE HSC 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	**1° Epreuve écrite disciplinaire**. L'épreuve consiste en l'exploitation d'une étude de cas mobilisant les compétences et connaissances du candidat en matière de culture professionnelle.	- **L'usage de la calculatrice est autorisée** pour les deux épreuves écrites disciplinaires, selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'utilisation de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique dont les montres connectées est strictement interdite.
EFE HSC 2	Vendredi 11 mars	9h à 14h	**2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée**. Conception d'une séquence d'enseignement dans l'option choisie	

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez **en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2022

SECTION : INDUSTRIES GRAPHIQUES

OPTION : PRODUITS IMPRIMES



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EDE IGI 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	1° Epreuve écrite disciplinaire. Exploitation d'un dossier technique remis par le jury	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
EDE IGI 2	Vendredi 11 mars	9h à 14h	2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée. conception d'une séquence d'enseignement, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un projet, de produits de communication et d'un dossier technique associé	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez **en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues**.**

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2022

SECTION : INDUSTRIES GRAPHIQUES

OPTION : PRODUITS GRAPHIQUES MULTIMEDIA



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EFE IGM 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	1° Epreuve écrite disciplinaire. Exploitation d'un dossier technique remis par le jury	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
EFE IGM 2	Vendredi 11 mars	9h à 14h	2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée. conception d'une séquence d'enseignement, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un projet, de produits de communication et d'un dossier technique associé	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez **en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues**.**

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2022

SECTION : ECONOMIE ET GESTION

OPTION : TRANSPORT LOGISTIQUE



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EFE LOG 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	1o Epreuve écrite disciplinaire. L'épreuve porte sur les sciences de gestion, le management, le droit et l'économie.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
EFE LOG 2	Vendredi 11 mars	9h à 14h	2o Epreuve écrite disciplinaire appliquée. conception et organisation d'une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni par le jury.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez **en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2022

SECTION : MATHEMATIQUES PHYSIQUE CHIMIE



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EFE MPC 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	1° Epreuve écrite disciplinaire. L'épreuve comporte deux parties : a) portant sur les mathématiques, b)portant sur la physique et la chimie. **Les candidats rendent deux copies séparées.**	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
EFE MPC 2	Vendredi 11 mars	9h à 13h	2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée Analyse critique de documents puis construction des séquences pédagogiques à partir d'un sujet donné par le jury. Epreuve portant sur les deux valences (mathématiques et physique-chimie).	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne deve**z en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2022

SECTION : REPARATION ET REVETEMENT EN CARROSSERIE



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante : https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULE DE L'EPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
EFE RRC 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	Epreuve écrite disciplinaire appliquée. Elaborer tout ou partie de l'organisation de la séquence pédagogique, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2022

SECTION : ECONOMIE ET GESTION

OPTION : SECURITE ET PREVENTION



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EFE SEC 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	1o Epreuve écrite disciplinaire. L'épreuve porte sur les sciences de gestion, le management, le droit et l'économie.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
EFE SEC 2	Vendredi 11 mars	9h à 14h	2o Epreuve écrite disciplinaire appliquée. conception et organisation d'une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni par le jury.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez **en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2021

SECTION : ECONOMIE ET GESTION

OPTION : COMMERCE ET VENTE



ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/deroulement-des-concours-et-examens-de-la-fonction-publique-periode-de-crise-sanitaire
Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Code repère	DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
EFE VEN 1	Jeudi 10 mars	9h à 14h	1o Epreuve écrite disciplinaire. L'épreuve porte sur les sciences de gestion, le management, le droit et l'économie.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.
EFE VEN 2	Vendredi 11 mars	9h à 14h	2o Epreuve écrite disciplinaire appliquée. conception et organisation d'une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni par le jury.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
  - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
  - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
  - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
  - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies
- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 … 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez **en aucun cas** :
- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.